PPRT Donges

# INFOS ADZRP

**INFOS ADZRP n° 175 JANVIER 2023**

**http://adzrp.e-monsite.com**
**adzrp44@gmail.com**

**https://coordinationseveso@wordpress.com**

**Participez à la prochaine réunion qui se tiendra le lundi 6 février à la Maison des Associations**

A RETENIR :
**Assemblée générale de l'Association : VENDREDI 17 FEVRIER 2023 – 19 heures – Salle polyvalente – Mairie - Donges**

# DÉCEMBRE 2022:

## FUITE D'ESSENCE SUR UN BAC DE LA RAFFINERIE ? POURQUOI ET QUELLES CONSEQUENCES ?

Mercredi soir 21 décembre, une fuite sur un des bacs de la raffinerie situé dans le parc de stockage des Magouëts proche du marais de Liberge a été détectée aux environs de 20 heures. Une forte odeur de carburant s'est répandue sur la commune. Elle était encore présente jeudi 22 et vendredi 23 décembre.
Cinq messages adressés par l'exploitant à 21h 30, 1h 45 et 8h 30 ont été transmis aux membres du "dialogue riverain". Le Plan d'Organisation Interne qui définit les moyens et les méthodes opérationnelles pour réagir en cas d'accident susceptible d'avoir des effets sur l'environnement a été déclenché. Le produit contenu dans le bac a été chargé pour partie dans un bateau, le reste dans un autre réservoir.

Fidèle à sa démarche, l'ADZRP a cherché à rassembler des renseignements fiables avant de s'exprimer. Si Air Pays de la Loire, si l'Agence Régionale de Santé étaient sur les lieux, l'accident pouvait être considéré comme sérieux, non sans conséquence pour la population et l'environnement.
Nous avions repéré le bac concerné (P551) parmi les 4 réservoirs du parc des Magouëts, jouxtant le marais de Liberge.
Nos différentes interrogations précises adressées à l'exploitant, affichant pourtant sa volonté de grande transparence, sont restées vaines.

Une nouvelle fois, l'ADZRP condamne les déclarations précipitées souvent contradictoires des responsables de l'Etat ( absence d'impact sanitaire mais dans le même temps recommandations faites aux habitants de limiter leurs déplacements à l'extérieur dans le bourg de Donges ainsi que les activités de plein air), celles des élus (le Maire de Donges déclarant le 22 décembre que le problème devrait être résolu dans la journée).

L'Arrêté Préfectoral signé le 23 décembre donne toute l'ampleur de l'accident. Il prescrit à la société TotalEnergies des mesures immédiates prises à titre conservatoire suite à l'accident. "Il considère que la fuite d'essence a conduit à des émissions notamment de composés organiques volatiles dans l'environnement susceptibles d'impacter les enjeux à proximité du site dont les populations et constate que la sous-cuvette n'est pas pourvue de dispositif d'étanchéité". L'ensemble de ces constats peut se traduire par une pollution des eaux (surface et souterraines), des sols, de l'air et des denrées alimentaires.

L'ADZRP va rester vigilante et exige d'ores et déjà une diffusion publique des résultats des différents relevés.

Elle s'est d'ores et déjà adressée au Préfet de Loire Atlantique, au directeur départemental du SDIS pour connaître les résultats des prélèvements et la nature des molécules recensées. Elle attend également les résultats des mesures réalisées par Air Pays de la Loire.

Elle n'oublie pas la diffusion de paquets de mousse dans l'atmosphère retrouvés à 1,5 km de la raffinerie. Ce produit contient des PFAS dont des substances chimiques très persistantes.
L'eau destinée à la consommation humaine peut être une source de contamination.

## LOGICIEL CEDRALIS - alerte à la population: ACTIF ou INEFFICACE ?

Un grand nombre de Dongeoises et Dongeois s'étonnent de l'absence de communication vers la population suite à la fuite d'essence détectée vers 20 heures dès le 21 décembre sur le bac P551 du parc de stockage des Magouëts.

La réponse de la Mairie répond que l'accident "n'ayant pas nécessité le déclenchement du PPI *(Plan Particulier d'Intervention)* par les services de l'État, il n'a pas été jugé nécessaire de lancer une alerte générale à la population".

**Pourtant, le logiciel CEDRALIS acquis par la Mairie en 2018 est bien un système d'alerte à la population.**
Il peut être activé dans deux situations:
- comme alerte face aux risques majeurs (risques naturel, industriel, sanitaire, humain). Cette utilisation est soumise à une autorisation de la part du Préfet.

- comme information d'une situation anormale: d'un épisode de pollution atmosphérique, d'un plan canicule, d'intempérie , etc.
Si cette fonctionnalité n'est pas une obligation réglementaire, les habitants qui avaient fourni leur numéro de téléphone à la Mairie à sa demande, auraient dû être informés conformément à ce qui est précisé sur le site officiel de la Mairie - rubrique Alertes population.

La Mairie a-t-elle été défaillante ?

Les riverain(e)s qui ne sont pas des citoyen(ne)s de seconde zone demandent a être alerté(e)s dès que l'industriel a déclenché son POI (plan d'organisation interne) car celui-ci est susceptible d'entraîner des dangers débordant les limites de l'établissement et obligerait la mise en place du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

## TESTEZ LA QUALITÉ DE L'AIR QUE VOUS RESPIREZ A DONGES

En partenariat, AIR PAYS DE LA LOIRE et l'ADZRP mettent en place une expérimentation citoyenne étalée sur deux périodes de 15 jours en mettant à disposition des Dongeoises et Dongeois volontaires un capteur pour suivre la qualité de l'air dans leurs activités quotidiennes.

Si vous êtes intéressé(e)s, déposez le coupon ci-dessous dûment complété dans la boite aux lettre N° 24 ADZRP maison des associations, rue des Métairies
OU
adressez votre candidature à ADZRP44@gmail.com

---

NOM Prénom
Adresse postale

Adresse email Téléphone

Coupon à déposer : Maison des Associations (boite aux lettres N° 24) Rue des Métairies - 44480 Donges

---

# L'ADZRP reconnue comme organisme d'intérêt général

Par courrier en date du 9 juin 2022, l'Association Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT s'est adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique afin de s'assurer que l'association satisfaisait aux conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du CGI permettant la délivrance de reçus fiscaux au titre de dons. Dans un courrier en date du 20 décembre 2022 et suite à une réunion qui s'est tenue le 13 décembre 2022 dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques à Nantes, le Pôle Gestion Fiscale - Division des Affaires Juridiques et du Contentieux précise:

## DONGES. Des microcapteurs prêtés aux habitants pour mesurer la qualité de l'air

Des habitants de Donges vont pouvoir mesurer la pollution qui les entoure pendant quinze jours grâce à des microcapteurs prêtés par Air Pays de la Loire.

C'est une première dans la région. Air Pays de la Loire et l'ADZRP (association dongeoise des zones à risques et du PPRT) lance le projet Estuair dans le cadre du troisième Plan régional santé environnement Pays de la Loire. Des habitants volontaires vont pouvoir mesurer la qualité de l'air qu'ils respirent pendant quinze jours au moyen de microcapteurs. **« Nous avons déjà une douzaine de personnes intéressées »**, note l'ADZRP.

Chaque participant disposera d'un microcapteur remis gratuitement par Air Pays de la Loire. L'utilisation de ces petits appareils est assez **« simple »** selon Justine Ledoux, responsable en charge du projet Estuair à Air Pays de la Loire. Il suffit **« d'avoir un smartphone et de se connecter à l'appareil grâce à une application sur téléphone »**. Le capteur recense la concentration de particules fines qui se trouvent dans l'air qu'on soit à l'intérieur ou à l'extérieur. **« Il est petit et peut s'accrocher à la ceinture, se glisser dans un sac ou se fixer sur son vélo. »**

L'appareil ne mesure que les particules fines. **« Ces dernières sont issues de la combustion. C'est le polluant que l'on trouve partout et qui altère les voies respiratoires et peut entraîner des problèmes cardiovasculaires. »**

**Air Pays de la Loire a acheté des microcapteurs qui vont être distribués à des habitants de Donges volontaires pour mesurer le taux de particules fines dans leur environnement** Air Pays de la Loire

### Mesurer les pollutions du quotidien

L'objectif de cette opération n'est pas d'établir une carte des zones polluées de Donges. **« Le choix de Donges est un pur hasard. C'est l'ADZRP qui est à l'initiative de cette opération. Ce projet pilote a une visée pédagogique. L'idée est d'aider les citoyens à se rendre compte de la qualité de l'air qu'ils respirent au quotidien »**, souligne Justine Ledoux.

Grâce à cet appareil, les participants vont pouvoir mesurer l'impact de leurs gestes du quotidien sur la pollution de leur environnement. Y a-t-il une variation après avoir allumé un feu de cheminée ou une bougie parfumante ? Est-ce que ça change si j'aère ou non la pièce ? **« Les participants devront se servir du capteur dans tous leurs gestes et activités. Avec ces appareils, on souhaite rendre visibles les pollutions que l'on génère au quotidien et améliorer l'atmosphère par de petits geste très simples. Peu de monde sait par exemple que le fait de se servir d'un appareil à raclette altère l'air de sa maison »**, remarque Justine Ledoux.

### Deux sessions de quinze jours

L'expérimentation va commencer le 7 février. Une deuxième session de quinze jours sera organisée dans la foulée. **« Tout le monde peut participer. Il suffit d'avoir un smartphone et une adresse mail. Les personnes intéressées ont jusqu'au 20 janvier pour s'inscrire. L'ADZRP leur remettra alors un microcapteur. »** Tous se retrouveront le 3 mars pour une réunion de clôture afin **« d'échanger sur les bons gestes et de dresser un bilan sur l'impact de nos pratiques quotidiennes »**.

Pour cette expérience, Air Pays de la Loire a acheté douze microcapteurs avec une aide financière de la Dreal. Si l'opération est concluante, elle pourrait être renouvelée dans d'autres communes du secteur.

● **Mélissa DUPIN**

■ **Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par mail à adzrp44@gmail.com.**

- sur la demande du caractère d'intérêt général de l'association,
- constate que la gestion de l'organisme est désintéressé, que son activité n'est pas lucrative, qu'il ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes, qu'aucun(e) dirigeant(e) n'est rémunéré(e)
- reconnaît qu'au regard des informations communiquées, le caractère de défense de l'environnement peut être reconnu à l'ADZRP.

**Il conclut qu'en état actuel des éléments communiqués, l'ADZRP est un organisme d'intérêt général, présentant un caractère de défense de l'environnement qui satisfait les conditions cumulatives prévues aux articles 200-1-b et 238 bis-1-a du CGI permettant la délivrance de reçus fiscaux aux donateurs.**

**16 DECEMBRE 2022** : Droit pénal de l'environnement - On a une immense marge de progression

François MOLINS, procureur général près la Cour de cassation, a lancé un groupe de travail sur le droit pénal de l'environnement en 2021. Il vient de remettre ses conclusions. Nous reviendrons sur ses travaux dans notre prochaine publication.

**AVOCAT:** Examen du rapport d'expertise environnementale réalisé par l'expert sur la situation YARA : 4 janvier
**CSS parc B SFDM SEM** : 25 janvier 2023
**CSS TOTAL-ANTARGARGAZ-SFDM (parc A)** : 26 janvier 2023